



Montcherand, le 27 octobre 2025

Préavis municipal n°06-2025 relatif à la modernisation des infrastructures d'eau potable et de défense incendie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil Général l'approbation et l'octroi d'un crédit pour la modernisation des infrastructures pour l'eau potable et la défense incendie.

2. Préambule

En 2018, la Municipalité mandate le bureau d'études DTP SA pour une expertise du réservoir communal, ainsi que des installations attenantes.

Le constat fait état d'infrastructures vétustes et corrodées ; de plus, construit en 1927, l'ouvrage, ainsi que l'appareillage ne correspondent plus aux normes en vigueur.

De concert entre le bureau d'études, l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) et l'Office de la consommation (OFCO) une étude comparative est réalisée, comprenant plusieurs variantes.

En 2021 un crédit d'étude est voté et accepté par le Conseil général pour l'analyse du projet du nouveau réservoir et de ses conduites d'adduction et de liaison.

3. Projet

Le projet comprend :

- La construction d'un nouveau réservoir ;
- La création d'une liaison avec La Russille pour la réserve incendie ;
- La pose d'une conduite entre le nouveau réservoir et la station de pompage actuelle de La Léchère ;
- Le remplacement des pompes actuelles ;
- L'installation d'un réducteur de pression ;
- La démolition du réservoir actuel.



Réservoir :

Construction d'un nouveau réservoir comprenant une seule cuve de 300 m³ pour l'alimentation (contre 400 m³ actuellement comprenant l'alimentation et la réserve incendie), volume qui permet de couvrir la future consommation journalière de pointe de la population desservie par l'ouvrage. Il se situe dans le Bois de Chassagne (à proximité du parking de la piste Vita) sur la Commune des Clées, parcelle n° 275 propriété de la Commune d'Orbe ; une inscription d'un droit de superficie (DDP) sera faite au Registre Foncier (RF). L'implantation se base sur les conclusions du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE). Prévu à une altitude de 635 mètres, il sera construit 18 mètres plus haut que l'actuel, afin d'assurer une distribution uniforme de l'eau pour la Commune, ainsi que des conditions de défense incendie suffisantes en tout point du réseau.

Réserve incendie :

Une liaison par le biais d'une conduite sera réalisée entre le village de La Russille et le réservoir de Chassagne. Le but de la pose de ladite conduite est de pouvoir bénéficier de la réserve incendie de 400 m³ du réservoir de l'AIISM.

Réseau de conduites :

Une nouvelle conduite sera également réalisée entre le réservoir de Chassagne et la station de pompage actuelle de La Léchère ; elle passera en aval de l'A9 (hors de la forêt) et un forage dirigé sera effectué afin de passer sous l'autoroute. Le tracé a été étudié afin d'éviter la forêt et de suivre en grande partie les axes routiers.

Station de pompage :

En raison de l'élévation du niveau du réservoir par rapport à l'actuel, le projet prévoit le remplacement des deux pompes de la station de pompage de La Léchère.

Il est également prévu, dans le cadre des travaux sur cet ouvrage, la mise en conformité de la station afin d'exclure tout contact direct avec l'air et l'eau potable, conformément aux directives de l'OFCO.

Réducteur de pression :

Toujours en raison de l'élévation du niveau du réservoir (par rapport à l'existant), la pression doit être réduite à l'aval du réseau de la Commune. Par conséquent, il est prévu de réaliser une chambre de vannes de réduction de pression, en bordure de la rue du Crêt de la Forge.

Démolition de l'ouvrage actuel :

L'actuel réservoir sera désaffecté à la suite de la mise en service du nouveau système ; l'appareillage sera évacué, l'ouvrage en béton détruit et évacué jusqu'à un mètre du terrain actuel, la cuve remblayée et le terrain remis en état. Les anciennes conduites seront abandonnées.

Impacts environnementaux :

La réalisation du réservoir nécessite le défrichement d'une surface forestière d'environ 500 m² ; il ne représente toutefois pas de danger pour l'environnement, la surface déboisée étant restreinte à son minimum. Il n'y aura donc pas d'impact sur la faune et une compensation par reboisement sera effectuée.



Un suivi hydrogéologique sera effectué de manière rigoureuse, bien que l'ensemble des travaux pour le nouveau réservoir et les conduites se situent presque entièrement en zone S3 (zone de protection éloignée).

Les travaux de fouilles sur les sols seront effectués uniquement en conditions hydriques adaptées, en respectant la succession naturelle des horizons et uniquement avec des engins à chenilles.

En cas de travaux en période défavorable, les circulations et le poids des engins seront réduits au maximum et des arrêts des travaux sur les sols seront prononcés lorsque la protection des terres ne pourra plus être garantie.

Durée des travaux :

Dès le début des travaux, la durée de ces derniers est estimée à douze mois.

4. Aspects financiers

Coût du projet :

Le coût total basé sur l'appel d'offres d'octobre 2024 est estimé à CHF 2'843'000.00.

Ce montant s'articule comme suit :

• Travaux - gros œuvre (génie civil)	CHF 1'885'000.00
• Travaux - second œuvre (appareillage, carrelage, étanchéité)	CHF 237'000.00
• Electricité et gestion / commande	CHF 240'000.00
• Frais administratifs, divers et imprévus	CHF 239'000.00
• Honoraires	CHF 242'000.00

Sur le poste « gros œuvre », la part du réservoir représente 40 % ; quant aux 60 % restants, ces derniers sont attribués aux conduites.

Il est à relever que l'ECA subventionne le projet à hauteur de CHF 520'000.00.

Coût du m³ d'eau

Le présent projet aura un impact sur le prix du m³ de l'eau, ainsi que sur la taxe annuelle.

Actuellement, le prix est fixé à CHF 0.80 par m³, avec une taxe de CHF 18.00 par année.

A l'avenir et afin d'atteindre des comptes à l'équilibre pour ce poste de charges, les perspectives à terme sont de l'ordre de CHF 2.90 à CHF 3.00 par m³, ainsi qu'une taxe annuelle de CHF 150.00 à CHF 180.00.

Toutefois et compte tenu des fonds de réserves au passif du bilan de la Commune, il est envisagé une augmentation progressive du prix au m³, ceci afin d'être au plus juste.

5. Synthèse

La Commune est consciente de l'investissement important de ce projet ; cela étant, ce dernier présente les avantages suivants :

- Mise en conformité des installations aux normes en vigueur ;
- Distribution uniforme de l'eau (pression et débit) dans l'ensemble du village ;
- Intérêt régional (assure le lien entre le réseau d'Orbe et celui de l'AIMS) ;
- Réalisation facilitée des travaux en conservant les installations actuelles durant les travaux ;



- Facilité d'accès pour le nouveau réservoir ;
- Tracé suivant en grande partie des axes routiers.
- Amélioration significative de la gestion de l'approvisionnement et du traitement des panes.

6. Financement

Cet investissement sera couvert par les liquidités de la Commune, à hauteur de 10 % environ, en fonction de l'état des liquidités et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, combiné avec un emprunt partiel ou par un emprunt total de financement externe.

7. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil général à autoriser la modernisation des infrastructures pour l'eau potable et la défense incendie pour un montant maximal de CHF 2'400'000.00.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE :

1. Un crédit de CHF 2'400'000.00 est octroyé à la Municipalité pour la modernisation des infrastructures pour l'eau potable et la défense incendie.
2. Cet investissement sera couvert soit par les liquidités de la Commune soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 6'000'000.00 voté par le Conseil général le 2 décembre 2021.
3. La dépense sera portée au poste de bilan « 1230.00 Terrains et bâtiments ».
4. Le montant sera amorti sur une durée moyenne de 50 ans.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Yves Giroud